



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Lundi 30 Mai 2022**

**Présents :**

Christine MEGEVAND, Gérard THOMASSON, Jean Paul LE MANACH, Antoine GLADIEUX, Nicolas BERTHOUD, Aurore GANDY, Morgan HAUET, Annick PRUNIER, Nicolas VESIN

**Excusés :**

Roger THOMET, Laurent REY

*Date de la convocation du conseil municipal : 20/052022*

\*\*\*\*\*

## DELIBERATIONS

- **Modalité de publicité des actes**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publication des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit affichage,
- soit publication papier,
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération. A défaut de délibération sur ce point le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint Blaise afin de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés, et d'autre part de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le conseil municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni caractère réglementaire, ni caractère individuel :

- publicité par affichage
- publicité par papier disponible en mairie
- 

Adopté à l'unanimité

- **Passage au référentiel M57 pour la comptabilité**

Le conseil autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Adopté à l'unanimité

- **Règlement Périscolaire**

Le règlement périscolaire a été modifié avec notamment une augmentation des tarifs suite à l'augmentation du prestataire, et des évolutions sur les désinscriptions, la suppression des certificats médicaux....

Tranche Quotient Familial	<b>GARDERIE</b> (la demi-heure)	<b>CANTINE</b> (le repas + garderie)
QF < à 500 €	<u>1, 20 €</u> (pénalité. 2,40 €)	<u>5,10 €</u> (pénalité. 10.20 €)
QF de 501 à 1000 €	<u>1, 20 €</u> (pénalité. 2,40 €)	<u>5,10 €</u> (pénalité. 10.20 €)
QF de 1001 à 1500 €	<u>1, 30 €</u> (pénalité. 2,60 €)	<u>5,70 €</u> (pénalité. 11.40 €)
QF de 1501 à 2000 €	<u>1, 40 €</u> (pénalité. 2,80 €)	<u>6,20 €</u> (pénalité. 12.40 €)
QF de 2001 à 2500 €	<u>1, 50 €</u> (pénalité. 3,00 €)	<u>6.70 €</u> (pénalité. 13.40 €)
QF de 2501 à 3000€	<u>1, 60 €</u> (pénalité. 3,20 €)	<u>7,20 €</u> (pénalité. 14.40 €)
QF de 3001 à 3500 €	<u>1, 70 €</u> (pénalité. 3,40 €)	<u>7.90 €</u> (pénalité. 15.80 €)
QF > 3501€	<u>1, 80 €</u> (pénalité. 3,60 €)	<u>8,40 €</u> (pénalité. 16.80 €)

Après lecture et revue, le conseil municipal adopte le règlement périscolaire.

Adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

## COMMISSIONS

### ASSOCIATIONS

Saint-Blaise en Fête : Les feux de la Saint Jean auront lieu le 25 juin, à côté du cimetière.

### BATIMENTS

Lavoir :

- Les menuiseries sont posées. Il reste la porte à installer
- Le panneau explicatif pour les légendes est commandé
- Il faut prévoir un bouton poussoir pour l'eau afin d'éviter les abus

Salle polyvalente :

- Les façades sont en cours de réalisation.

Mairie :

- Le charpentier doit intervenir en juillet

Place du village :

- Les jeux doivent être installés fin juin.

### CCAS

RAS

### COMMUNICATION

On travaille sur la mise en place de l'application Intramuros.

La revue du plan de la commune est en cours, et doit être finalisée prochainement.

Le bulletin municipal doit être repris.

### ENVIRONNEMENT

La journée de l'environnement en lien avec la CCPC a lieu le 7 mai, avec 8 personnes présentes. La matinée a été suivie d'un repas aux Dronières.

La benne pour la renouée est installée et les coupes sont en cours.

### SCOLAIRE - PETITE ENFANCE

Périscolaire :

- Le choix du prestataire pour les repas doit être fait prochainement, après l'étude des différentes candidatures.
- Le règlement intérieur a été présenté et adopté.

Scolaire :

- Suite à une réunion avec les membres du périscolaire, nous avons demandé un agrandissement de la partie périscolaire du projet d'école, qui apparaissait sous dimensionné par rapport au reste de l'école.
- Une demande complémentaire de subvention a été faite par l'école d'Andilly en prévision d'un voyage scolaire à Paris en septembre. On répondra à la demande en fonction du nombre d'élèves participants.

## **URBANISME**

Mme Tardieu : Demande de CU opérationnel  
M et Mme Aliberti : DP suppression de marches

## **VOIRIE**

Fibre : les travaux sont en cours. L'emplacement prévu initialement pour la pose de l'armoire, en face de la mairie, pose problème. Une réunion doit avoir lieu pour décider de l'emplacement.

Jeux : une réunion avec le fournisseur Quali-Cité et l'entreprise Gruaz doit être fixé pour les aménagements à réaliser avant la pose des jeux.

Chemins : Il faut prévoir de débroussailler et tondre les talus et bords des routes et des chemins.

Passage souterrain au Mont Sion : le Département va annoncer prendre en charge la réalisation d'un passage souterrain au Mont Sion.

\*\*\*\*\*

## SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

B Lavorel a présenté les actions menées concernant le schéma directeur de randonnée, et des 400km de sentiers.

Le fête du Salève est prévue le 4 septembre.

## CCPC -

Le bistrot des ponts va ouvrir en juillet, bar et petite restauration.

\*\*\*\*\*

## **Questions diverses**

Police municipale : une réflexion est en cours pour la création d'une police municipale, intercommunale. Les communes sont amenées à se prononcer sur leur engagement ou non pour début septembre.